|  |
| --- |
| ***Compte rendu de la CAPA CPE du 13 mai 2015*** |

**OBJET DE LA CAPA** : Passage à la hors classe. Vérification du barème des mutations en intra ; congé de formation ; contestation des notes…

La CAPA était présidée par Mme BENEZIT, DRH de l’académie de Limoges. Etait présent M. COUTY et son équipe, Mmes PORTE et ROUMANY, des chefs d’établissement des 3 départements. M. X secrétaire général… Mmes les IPR de vie scolaires étaient retenues dans une autre réunion ainsi que M. le Recteur d’Académie. Après que les représentants du personnel aient lu leur déclaration liminaire (en PJ pour l’UNSA Education), nous avons commencé le travail.

* **Les congés formation**: Une collègue de Corrèze va bénéficier cette année d’un congé formation de 6 mois. C’était sa troisième demande.

2 autres collègues (de Corrèze) ont demandé un congé formation pour l’année 2015/2016 mais leur candidature n’a pas été retenue. Ils présentaient une demande pour la première ou la deuxième fois. Tous deux présentaient un projet professionnel identique.

**L’avis de l’UNSA Education** : Nous sommes intervenus pour regretter le taux comptable décide de la gestion de la mobilité et de la formation des CPE de l’Académie de Limoges ! Un rapport statistique (contingent de CPE de l’académie /nombre d’heures total) ne peut donner que 5 mois de congé formation chaque année pour l’ensemble des CPE. L’administration doit donc chercher des reliquats comptables de congés de formation chez nos collègues enseignants pour pouvoir proposer à 1 collègue 6 à 8 mois de formation qualifiante.

Le caractère rural de notre académie n’est donc pas pris en compte ! (cf en PJ déclaration liminaire) Nous avons demandé à l’administration une réflexion collective sur ce problème qui lèse très largement nos collègues CPE. Ce sujet fera partie très certainement de l’entretien prévu pour la rentrée a m. le RECTEUR.

* **Les demandes de maintien ou de première affectation sur un poste adapté** : 3 collègues sont proposées pour le maintien du poste adapté. Mme BENEZIT propose qu’une collègue en sorte, avec un accord du médecin du rectorat mais en continuant malgré tout l’excellent travail qu’elle fournit dans un service du rectorat.

2 autres restent sur poste adapté dans le rectorat. Cette mesure est reconduite pour un an encore.

**L’avis de l’UNSA Education : Ce sont 18 postes adaptés de courte durée et 6 de postes adaptés longue durée qui existent dans le rectorat ; Il s’agissait ici d’examiner le cas de 3 collègues concernées.** Nous ne pouvons qu’approuver une telle mesure de protection de collègue dont la santé est menacée si elles reviennent sur le terrain. Nous sommes intervenus pour demander si des mesures d’accompagnement existaient lors d’un retour à une activité professionnelle classique. L’administration accompagne et reste vigilante pour chaque collègue dans ce cas précis. Nous soumettrons des suggestions que nos collègues défendront en CHSCT académique à la rentrée.

* **Passage hors classe** : 43 collègues étaient concernés par le passage à la hors classe pour cette année. 13 en Corrèze, 4 en creuse et 26 en Haute Vienne. Avec un pourcentage en augmentation cette année (7%), ce sont 8 postes qui étaient disponibles pour l’ensemble des CPE de l’Académie.

**L’avis de l’UNSA Education** : Nous félicitons les heureux élus !!! C’est grâce aux ***négociations du SE.UNSA et de l’Unsa Education*** durant le **GT ministériels de 2014** que nos collègues ont pu bénéficier de cette augmentation du nombre de hors classe. Qui n’est après tout qu’une reconnaissance du travail fourni pendant leur carrière. D’autres vous diront que c’est grâce à eux. Les actes et signatures en sont les preuves. Cette année, nos syndicats ont négocié les IMP pour les CPE alors que d’autres, comme à l’habitude, réfutent la réforme en bloc. Gageons que l’année prochaine ils vous tiennent le même discours …

* **Notation administrative** : Tous les CPE ont été notés cette année y compris ceux qui sont détachés au C.N.E.D. ou en poste de faisant fonction de chef d’établissement… Afin de maintenir une harmonisation, l’Administration a choisi de restreindre les augmentations sur présentation de rapports pour les excellents dossiers. Tous les syndicats s’en sont émus car même si nous comprenons le besoin d’harmonisation, nécessaire pour rétablir certaines notes de certains chefs d’établissement « très sévères » avec leur CPE… 16 collègues ont fait appels de leurs notes. 14 en faire valoir le rapport très positif de leur chef d’établissement et en contestant une augmentation « à la moyenne harmonisée », 2 ont fait appel dans un cas de conflits de personnes avec le chef d’établissement.

**Aucune contestation** n’a été signalée dans le corps des hors classe. 16 dans le corps des CPE de classe normale. 5 ont été modifiées. Les indices retenus étant souvent de ramener la note à la moyenne de l’échelon ou de l’augmenter de manière symbolique dans une volonté de reconnaissance du travail donné par La CPE, si l’ancienneté de l’échelon le permettait. 1 augmentation a été décidée pour souligner le caractère de médiation entamé par les deux partis.

**L’avis de l’UNSA Education** : Nous CPE avons besoin de reconnaissance et seule, malheureusement, la note administrative peut nous l’accorder dans bien des cas. Celle génère aussi la possibilité de la Hors classe et parfois aussi d’un changement de corps professionnel. Son importance n’est donc pas un leurre. (cf en PJ notre déclaration luiminaire). Même si nous comprenons le désir d’harmonisation, nous ne pouvons que soutenir nos 14 collègues qui ont fait appel de la décision rectorale.

* ***Vérification du barème de mutation en intra :***

Après le départ des chefs d’établissement, nous avons vérifié chaque cas de collègue. Aucune erreur n’a été soulignée. L’UNSA Education a soulevé le cas d’une collègue venant d’une autre académie et dont les lenteurs de l’administration des affaires familiales lèsent les droits à muter… l’administration en tiendra compte au moment des mutations.